

Décoloniser les archiv(ist)es ? De la nécessité d'une mise en commun des savoirs et de leurs moyens de production

Delphine Lauwers & Chiara Candaele

Les archives : un enjeu central aux usages multiples dans le projet "Résolution-Métis"

Il y a quelques mois, cinq dames métisses¹ nées au Congo entre 1945 et 1950 de pères européens et de mères africaines, assignaient l'Etat belge en justice pour crimes contre l'humanité. Elles avaient entre deux et cinq ans lorsqu'elles ont été arrachées à leur famille africaine, et placée dans une institution catholique. À l'indépendance, lorsque les religieuses évacuent la mission, elles laissent derrière elles une soixantaine d'enfants, dont certains subissent alors divers faits de violence. Les faits reprochés ont en l'occurrence été commis entre 1948 et 1961 et incluent l'arrachement des cinq plaignantes à leur famille maternelle sur base de critères raciaux, leur placement dans des institutions religieuses subsidiées par les autorités coloniales, mais aussi la perte d'identité et des origines consécutive à ces pratiques.

Tout au long de la période coloniale, et même bien après, de nombreux métis ont en effet fait l'objet de pratiques de séparation et de déplacement forcés (intra- ou inter-continentaux), mises en place par les autorités coloniales belges, civiles et religieuses. De manière assez significative, les avocats des cinq plaignantes reprochaient également à l'État belge son incapacité à produire l'ensemble des dossiers administratifs existants - ou qui du moins devraient exister - les concernant et qui leur permettrait

notamment de reconstituer leur histoire et de faire valoir leurs droits. Le huit décembre 2021, elles ont été déboutées par le tribunal de première instance de Bruxelles, la cour rejetant la qualification des faits comme crime contre l'humanité et en admettant donc la prescription.

Il ne nous appartient pas d'apprécier le jugement rendu; ce n'est d'ailleurs pas l'objet de la présente contribution. Soulignons cependant que ce procès a montré de manière particulièrement criante que les archives et leur accessibilité sont un enjeu majeur non seulement sur le plan de la recherche et de la (re-)connaissance du passé, mais aussi sur celui du droit de tout citoyen à reconstituer sa propre histoire, son identité, et à faire valoir ses droits. Autrement dit, les archives sont aussi cruciales au niveau sociétal qu'au niveau individuel, au niveau politique que psychologique, au niveau administratif qu'identitaire. Elles occupent une place centrale dans un nécessaire processus d'apaisement et de réconciliation avec un passé pour le moins douloureux. Lors de l'audience du 14 octobre 2021, défense comme accusation ont d'ailleurs abondamment fait référence et appel aux archives, en tant que sources contextualisantes d'une part, mais aussi en tant que documents potentiellement probants, voire éléments de preuve. Les archives représentent donc un matériau d'une richesse incroyable aux usages multiples, mais qui a cependant ses limites et n'offre qu'un éclairage partiel sur ces événements et sur les destins tourmentés des personnes concernées. Nous y reviendrons.

Si la cour a débouté les cinq plaignantes et rejeté la qualification des faits comme constitutifs de crimes contre l'humanité, il n'en reste pas moins que l'État belge a par ailleurs déjà officiellement reconnu que les autorités coloniales avaient mis en place des pratiques dites de « ségrégation ciblée » à l'encontre des métis. Des excuses officielles ont

1. Par « métis », nous entendons ici toute personne d'ascendance mixte, née d'une relation entre un géniteur blanc et un géniteur noir. En l'occurrence, dans le cadre du projet qui nous occupe, il s'agit le plus souvent de personnes nées d'une mère africaine et d'un père européen, dans le contexte de la colonisation belge. Nous optons pour le terme métis avant tout car il s'agit du terme choisi et utilisé par les associations de survivants avec lesquelles nous sommes en contact. Bien entendu, l'usage des termes et le vocabulaire choisi feront l'objet d'une attention particulière et seront explicités dans l'étude historique à laquelle doit aboutir le projet.

été faites en avril 2019 au nom du gouvernement belge *aux métis issus de la colonisation belge et à leurs familles pour les injustices et les souffrances qu'ils ont subies*, dans le sillage de l'adoption par la Chambre des représentants d'une « Résolution-Métis », le 29 mars 2018². Cette résolution elle-même constituait l'aboutissement d'années de combat mené par les associations de métis en vue d'obtenir une reconnaissance. C'est d'ailleurs toujours dans le sillage de cette « Résolution-Métis » qu'a été initié en septembre 2019 le projet de recherche éponyme qui nous occupe³.

Le projet de recherche « Résolution-Métis » pose la question de la positionnalité du chercheur, mais aussi celle de l'histoire « sur commande ». Financé par plusieurs SPF et cabinets (SPF Affaires étrangères, cabinets Politique scientifique, Affaires étrangères, et Coopération au Développement), il doit en effet répondre à plusieurs attentes émanant directement du politique. Les articles 6 et 7 de la résolution définissent en quelques lignes les objectifs du projet et son découpage en deux phases : la première phase, entamée le 1^{er} septembre 2019, correspond à l'article 7 de la résolution. Elle doit répertorier l'ensemble des sources permettant de documenter les parcours individuels et collectifs des métis nés dans le contexte de la colonisation belge, mais aussi tâcher de venir en aide aux métis qui sont à la recherche de leurs origines en traitant leurs demandes individuelles.

La seconde phase du projet - qui a débuté le 1^{er} février 2022 et a vu l'équipe s'agrandir significativement avec l'arrivée de cinq chercheurs supplémentaires -, doit produire une étude his-

torique sur les pratiques dites de « ségrégation ciblée » qui ont été mises en place à l'encontre des métis. Cette étude, qui sera présentée sous forme d'un rapport au Parlement fédéral à l'horizon 2026, doit également identifier les acteurs de ces pratiques et déterminer le rôle joué dans leur mise en œuvre par les autorités coloniales civiles et religieuses. Au sein de cet agenda de recherche, l'équipe jouit toutefois fort heureusement d'une liberté dans la manière d'aborder les choses, les axes de recherche, la sélection de thématiques et sous-thématiques particulières, etc. C'est ainsi que nous avons opté par exemple pour des cadres géographiques et chronologique étendus, permettant d'envisager la question dans toute sa complexité et de mettre en lumière les tendances et évolutions sur la longue durée, plutôt que de mettre l'accent sur les métis déplacés hors d'Afrique à l'époque des indépendances.

Le projet « Résolution-Métis » s'inscrit d'autre part directement dans le contexte d'un vaste chantier de transfert des archives dites « africaines » depuis le SPF Affaires étrangères vers les Archives de l'État⁴. La recherche étant évidemment impactée par le rythme des transferts et de l'ouverture à la recherche des différents fonds concernés, l'équipe du projet travaille en étroite collaboration avec les archivistes chargés de ces opérations en vue de faire coïncider au mieux les priorités liées au projet et les réalités archivistiques complexes auxquelles nous faisons face.

Enfin, le projet « Résolution-Métis » est profondément ancré dans des réalités sociétales et citoyennes, résultant d'un combat mené depuis

2. « Résolution relative à la ségrégation subie par les métis issus de la colonisation belge en Afrique », Chambre des représentants, séance plénière du 29 mars 2018. <https://www.lachambre.be/FLWB/pdf/54/2952/54K2952007.pdf>, consulté le 5 février 2022 ; Compte-rendu intégral, séance plénière du 04 avril 2019, chambre des représentants, p. 5. <https://www.lachambre.be/doc/PCRI/pdf/54/ip280.pdf>, consulté le 5 février 2022.

3. Pour plus d'information concernant le projet, voir : www.metis.arch.be ou www.expometis.arch.be, ou encore : CHIARA CANDALE et DELPHINE LAUWERS, « Het project 'Resolutie-Metissen', archivalische vraagstukken tussen identiteit en confidentialiteit », in *META*, 4, 2021, p. 10-15.

4. Voir : <https://arch.arch.be/index.php?l=fr&m=en-pratique&r=nos-salles-de-lecture&d=agr2&p=archives-coloniales>, consulté le 3 septembre 2022. Nous renvoyons également à la contribution dans ce dossier de Marie Van Eeckenrode et Pierre-Alain Tallier, archivistes responsables de ces opérations de transferts.

des décennies par les métis eux-mêmes⁵. À l'instar des cinq plaignantes évoquées à l'entame de cette contribution, bon nombre de métis, en Belgique et ailleurs, souffrent encore aujourd'hui de conséquences très concrètes des pratiques de séparation et de déplacement forcés que nous sommes chargés d'étudier : perte des origines et d'identité, problèmes administratifs, absence de documents pourtant essentiels comme les actes de naissance, etc. Nous ne pouvons dès lors concevoir ce projet que comme engagé et connecté à ces enjeux bien réels, et dans une optique participative promouvant un dialogue constant avec divers représentants des métis eux-mêmes. En somme, ce projet charrie des enjeux à la fois heuristiques, scientifiques et historiques, mais aussi mémoriels, politiques et administratifs. Et ce, tant sur les plans individuel que collectif. L'archiviste est donc immanquablement propulsé dans l'arène politique, sociétale, juridique même. Une position inhabituelle et, avouons-le, pas toujours confortable. Mais une position qui confère également à son travail un sens et une valeur particuliers. L'archiviste voit son travail revêtir des valeurs multiples dépassant largement la sphère de la recherche ou de la gestion documentaire. Il se trouve confronté à des questions fondamentales sur son propre rôle, le tout dans une configuration peu habituelle (pour ne pas dire sans précédent) : où s'arrête l'engagement de l'archiviste, comment délimiter son champ d'action et ses compétences lorsqu'il se trouve face à des urgences et à des demandes émanant à la fois du politique et des personnes concernées, comment resté connecté à ces enjeux tout en préservant une saine et nécessaire indépendance scientifique, etc. ? Ces questions qui exigent - et exigeront tout au long de la recherche en cours - autant de prudence que d'audace, accompagnées d'une réflexion et d'une réévaluation constantes.

Devant exploiter de manière transversale un grand nombre de dossiers d'archives liés à la période coloniale, provenant d'une multitude de collections et de producteurs d'archives, le projet "Résolution-Métis" ne peut faire l'économie d'une réflexion sur l'attitude à adopter face à ce patrimoine archivistique riche, multiforme, et contesté. C'est en tant qu'archivistes-historiennes engagées dans la mise en œuvre de ce projet de recherche que nous partageons ici en toute humilité ces quelques réflexions.

"Décoloniser les archives", une idée aussi peu souhaitable que possible ?

Nous faisons le choix assumé de ne pas entrer, dans le cadre de cette contribution, dans une discussion conceptuelle de la notion de « décolonisation » et de ce qu'elle peut, doit, ou devrait signifier lorsqu'appliquée aux archives. Premièrement, parce que nous sommes loin d'avoir fait le tour des nombreuses acceptions et applications de ce concept, dont l'extrême élasticité est d'ailleurs un des éléments qui nous font penser qu'il n'est pas forcément le plus convaincant ou approprié. Dans le même ordre d'idées, le terme "décolonisation" tend à être quelque peu galvaudé, utilisé à la manière d'un label dans l'air du temps. De nombreuses institutions de recherche se targuent ainsi de mener des initiatives décoloniales, sans nécessairement investir dans une réelle réflexion ou se donner les moyens d'une profonde remise en question que toute réelle tentative d'engagement sur la voie de la "décolonisation" ou de la "décolonialité" exigerait pourtant⁶. En outre, situer historiquement la ou les décolonisations en tant qu'événements ou périodes et en dessiner les contours ne relève nullement d'une

5. Notamment via deux associations : l'asbl Association Métis de Belgique/Metis van België et Mixed2020.

Voir : <https://metisbe.squarespace.com/>, consulté le 3 septembre 2022. Pour un retour sur le travail parlementaire et politique mené par les métis en amont de l'adoption de la résolution, voir : NICOLE GRÉGOIRE, « Postcolonial Belgium and reparatory justice: the case of the 'colonial métis' », in MARINA GRZINIC et al. (dirs.), *Opposing Colonialism, Antisemitism, and Turbonationalism. Rethinking the Past for New Conviviality*, Cambridge Scholars Publishing, pp. 67-87.

6. SUNNY DHILLON, "Long read: An immanent critique of decolonisation projects", in *Convivial thinking*, publié en ligne le 21 septembre 2021. <https://www.convivialthinking.org/index.php/2021/09/25/critique-of-decolonisation-projects/>, consulté le 20 janvier 2022.

évidence⁷. De la même manière, les archives et les sources qui documentent ces phénomènes sont multifformes, éparses, et n'ont rien d'ensembles définis auxquels on pourrait appliquer un même traitement.

Enfin, le terme "décolonisation" semble évoquer - de prime abord et sur un plan purement sémantique - l'inversion d'un processus. D'autant plus lorsqu'il est utilisé dans l'expression "décoloniser les archives". Dans cette acception, « décoloniser les archives » n'est selon nous pas plus souhaitable que possible. On ne débarrasse pas les archives de ce qui nous y déplaît, peu importe l'époque ou les faits concernés. Au contraire: le rôle de l'archiviste est notamment et justement d'explicitier ce qui y est symptomatique du prisme déformant de l'époque qui les a produits. Et ce prisme est d'autant plus déformant lorsque le contexte est, comme ici, tout entier fondé sur un clivage absolu et l'idée d'une domination raciale sans concession.

Si l'on envisage par contre de "décoloniser" l'attitude de l'archiviste et la manière dont il traite les archives, la notion prend davantage de sens. Agir de manière consciente en vue de se départir de toute pratique, terminologie, posture ou considération héritée de la période coloniale - ou du moins s'engager dans une réflexion à ce sujet et tendre vers cet objectif -, est sans aucun doute une démarche saine et à encourager au niveau individuel et institutionnel. Mais une telle démarche a malgré tout ses limites. Elle doit encore s'accompagner d'un travail nettement plus profond et systémique: l'ensemble des moyens de production du savoir, tels que conçus actuellement, de même que l'accès et la détention d'importantes collections d'archives, restent structurellement essentiellement aux mains d'institutions et de scientifiques

européens, et encore très rarement de chercheurs afro-descendants. Pour paraphraser la sociologue et théoricienne Gurinder Bhambra: c'est notre entière vision du monde qui est biaisée, et qui exige une profonde remise en cause de la très inégale distribution des moyens de production du savoir. Cette remise en cause devra se faire en concertation avec les populations anciennement colonisées, à défaut de quoi nous courons le risque d'un contre-effet indésirable qui mènerait à renforcer davantage encore les hiérarchies du savoir⁸. En somme, nous évoluons au sein d'une société post-coloniale qui fait de nous des privilégiés de fait, et ce peu importe que nous cautionnions ou condamnions à titre personnel la colonisation. Ces privilèges sont multiples, et incluent la détention d'archives concernant pourtant tout autant les populations et territoires anciennement colonisés que les anciennes métropoles et leurs habitants. C'est le premier constat qu'il faut tirer et admettre, préalablement à toute démarche se voulant "décoloniale".

Dans le cadre de cette contribution, nous aimerions présenter en toute simplicité certains constats tirés au bout de deux ans et demi d'expérience, de réflexions, d'essais (et bien sûr parfois d'erreurs), dans le cadre d'un projet novateur et sensible à plus d'un égard. Nous souhaitons expliciter de manière très concrète en quoi notre démarche nous paraît tendre - c'est là du moins notre objectif - vers un traitement le plus juste, éthique, inclusif et transparent possible des archives. En espérant que cette réflexion sera de nature à contribuer, modestement mais de manière constructive, à la définition d'une attitude adéquate par rapport aux traces d'un passé colonial pour lequel l'intérêt politique et sociétal est tel qu'il exige d'agir rapidement, sans toutefois pouvoir faire l'économie d'une profonde remise en question.

7. "Roundtable: The Archives of Decolonization", in *American Historical Review*, Vol. 120, n° 3, juin 2015, pp. 869-883.

8. "Decolonization, then, is not simply about liberation from colonizers, but also requires an address of the patterns and processes of knowledge production that come to be established through colonialism. This is as relevant for those who colonised as it is for those who were colonised. Colonialism both structured our understandings of the world and was effaced from considerations of the world such that scholars talk about modernity without ever engaging with the colonial processes that constituted it. This reinforces hierarchies of knowledge and provides an inadequate basis from which to think about the world". Interview - Gurinder K. Bhambra, *E-International relations*, 5 août 2021. <https://www.e-ir.info/2021/08/05/interview-gurinder-k-bhambra/>, consulté le 18 janvier 2022.

Quelques réflexions sur le rôle de l'archiviste

De la même manière que nous ne sommes pas responsables, en tant qu'archivistes et chercheurs, du contenu des archives, nous ne sommes pas responsables de l'interprétation qu'en feront leurs utilisateurs. Tout ce qui se passe entre ces deux extrémités (à savoir la production des archives d'un côté et leur exploitation éventuelle par des citoyens, historiens, généalogistes, etc. de l'autre) implique toutefois bel et bien la responsabilité de l'archiviste⁹. C'est d'autant plus le cas lorsque les archives traitées sont liées à un passé tourmenté, douloureux et contesté. Et cette responsabilité revêt une dimension encore plus particulière lorsque les archives traitées sont également de potentiels documents probants, et sont sollicitées par les citoyens ou l'administration pour prouver des liens de filiation, des faits de violence ou des pratiques condamnables mises en œuvre par les détenteurs de l'autorité ou leurs prédécesseurs en droit. L'archiviste peut donc être considéré comme un intermédiaire entre les archives et celles et ceux qui voudraient en faire usage pour diverses raisons. Et cette médiation n'est ni neutre, ni dénuée de valeur ajoutée. Bien au contraire. L'archiviste, si discret soit-il ou aimerait-il rester, joue un rôle majeur dans la mise à disposition des archives, mais aussi de clés de compréhension et de lecture de ces archives. Dans le cas du projet « Résolution-Métis », ce rôle est d'une importance capitale et comporte une dimension politique, sociétale, éthique et appliquée. Toutefois, si ce rôle d'intermédiaire est en soi nécessaire et important, nous estimons primordial de veiller à ce que l'archiviste ne se pose pas en gardien de l'information, mais bien en facilitateur d'accès et de compréhension de cette information.

Identifier les biais, les silences, le prisme déformant de l'époque qui a produit les documents et

les cadres de pensée qui la caractérisent, est une première étape fondamentale du traitement des archives. Pour ce faire, comme à beaucoup d'autres niveaux, le travail de l'archiviste et celui de l'historien se complètent, dialoguent, se confondent parfois. Il s'agit d'aborder les sources tout en admettant, en dehors des biais qui sont propres à chaque individu, les biais qui sont propres à l'époque qui les a produites. Identifier les déformations, les injustices, les sur- et sous-représentations de certains individus ou groupes d'individus constitue donc un préalable essentiel. Encore faut-il trouver les moyens adéquats d'en faire part au lecteur, qu'il soit citoyen, directement concerné par les archives, chercheur de haut niveau, ou généalogiste. Divers moyens existent afin de communiquer de manière transparente à ce sujet. Les inventaires, guides et autres instruments de recherche "classiques" restent bien sûr les outils privilégiés de la mise à disposition des archives. Ces instruments s'accompagnent d'ailleurs, selon les fonds ou sous-fonds décrits, d'éléments introductifs et contextualisants plus ou moins développés. Toutefois, dans le cas du projet « Résolution-Métis », il est nécessaire de s'appuyer aussi sur d'autres modes de communication et d'information du public et de mettre les connaissances existantes à disposition sans tarder.

Une série de facteurs rendent indispensable la diversification des canaux et médias utilisés. Ces facteurs sont notamment le grand nombre de fonds, séries, collection et producteurs d'archives impliqués, de même que la grande variabilité en matière de classement, de conservation et d'accessibilité de ces sources¹⁰. Par ailleurs, les thématiques abordées, tout comme les personnes concernées et les sources permettant de les documenter sont, forcément, dispersées géographiquement sur plusieurs continents. Cet éclatement géographique rend davantage encore pressant le besoin de recourir à divers canaux permettant

9. "Archival institutions that have colonial and colonized records in custody cannot be held responsible for the processes in which these records were created, but they are responsible for the interfaces, the archival infrastructures, the representational systems they create to define, manage, categorize and give access to these records". CHARLES JEURGENS et MICHAEL KARABINOS, "Paradoxes of curating colonial memory", in *Archival Science*, 20, 2020, p. 199-220.

10. Dont une partie conséquente est d'ailleurs en cours de transfert et d'ouverture à la recherche. Voir la contribution de Pierre-Alain Tallier et Marie Van Eeckenrode dans ce débat.

de communiquer sur l'état de la recherche et des collections identifiées. Nous avons affaire à une quantité colossale d'archives dont il est tout simplement impossible de traiter "aux normes" l'entièreté dans des délais brefs. D'un autre côté, nous nous trouvons face à une forme d'urgence, en raison de l'âge avancé des personnes concernées par les pratiques en question, qui demandent à raison des réponses et réactions rapides. On ne peut décemment pas leur demander d'attendre que l'entièreté des fonds aient été dépouillés, traités, et inventoriés, avant de partager nos connaissances avec elles. Cela bouscule en quelque sorte l'archiviste, qui doit faire fi de certains réflexes et accepter qu'il est ici impensable de faire les choses "dans l'ordre", au risque de produire des résultats au moment où plus aucune des personnes directement concernées ne pourront en profiter.

Partager les connaissances et les moyens d'en produire de nouvelles

Dans le cas du projet « Résolution-Métis », l'équipe tient donc à développer tous les moyens possibles en vue de partager, avec les métis et leurs familles mais aussi avec le grand public désireux d'en savoir plus, les connaissances déjà acquises. Et ce, malgré qu'elles soient partielles, incomplètes, voire balbutiantes ou même manquantes à certains égards. Nous voudrions ici évoquer deux initiatives qui ont été prises dans ce sens : une exposition virtuelle, mise en ligne en octobre dernier (www.expometis.arch.be), et l'élaboration (en cours) d'un guide pratique qui doit permettre aux métis et à leurs descendants qui le souhaitent de mener des recherches sur leurs origines de la manière la plus autonome possible.

L'exposition mise en place par l'équipe¹¹, se veut une fenêtre ouverte sur l'atelier de l'archiviste. Cette exposition n'a donc aucune prétention de dresser un panorama complet des sources existantes, et encore moins de résumer une histoire complexe et qui doit encore faire l'objet de

recherches approfondies. Toutefois, l'équipe a voulu donner un minimum d'éléments de contexte afin de situer son propos. L'exposition débute donc par une frise chronologique reprenant quelques dates et phases clés de l'histoire connue des métis dans le contexte de la colonisation belge. Elle propose ensuite cinq thématiques, qui chacune s'articulent autour de documents d'archives jugés représentatifs des thèmes traités et des différentes sources auxquelles l'équipe est confrontée. Elle offre d'ailleurs un accès à certains documents qui n'avaient encore jamais été exploités, ni mis à disposition du public. Elle montre très concrètement comment l'archiviste raisonne et établit des liens entre des collections éparses, produites par différents acteurs et conservées par diverses institutions, en les articulant ici dans un espace virtuel conçu sur mesure. Cela offre donc au visiteur un regard sans fard sur le travail concret de l'archiviste et du chercheur.

L'idée principale de cette exposition est donc de montrer, avec humilité et transparence, de quelle manière l'équipe travaille à partir de ces documents. Nous avons voulu expliciter - sans bien sûr tendre à l'exhaustivité - ce que de tels documents nous apprennent, mais aussi ce qu'ils ne nous apprennent pas et ce qu'ils passent sous silence. Il est donc bien question, dans cette exposition, de montrer sous un jour nouveau et accessible la matière première sur laquelle nous travaillons, et aux moyens de quels questionnements et méthodes nous exploitons cette matière première. Nous sommes convaincues que les processus d'analyse et de traitement de l'archive doivent être expliqués de manière transparente. C'est peut-être surtout à ce niveau-là que l'archiviste-historien peut agir en matière de "décolonisation", de partage des connaissances et de la manière dont ces connaissances sont produites. C'est justement en apportant un éclairage sur le prisme colonial que l'on se donne véritablement les moyens de le déconstruire. Dans le cas présent, il en va non seulement de la crédibilité du projet en cours, mais aussi de sa légitimité. Il faut souligner ici le

11. En grande partie grâce au travail de Jeanne Garcia, que nous remercions ici encore sincèrement.

fait que ce n'est ni le milieu académique, ni même le monde politique, qui a été à l'origine du lancement de cette recherche. L'impulsion initiale et les efforts nécessaires viennent bien des métis eux-mêmes. Sans le long combat mené par diverses associations depuis des décennies, ni la recherche en cours, ni l'exposition que nous y avons consacrée, ni le présent article, n'existeraient. C'est également l'un des éléments que nous avons essayé de restituer dans l'exposition même, en mentionnant ce combat et sa centralité dans l'obtention d'une reconnaissance à laquelle le projet « Résolution-Métis » espère contribuer.

L'exposition offre donc un espace où l'archiviste-historien partage ses réflexions, et admet sa propre positionnalité. Nous avons donc voulu aller dans le sens d'un partage des moyens de production des connaissances, tout en offrant un espace aux expertises alternatives. Nous avons ainsi invité toute personne ayant des remarques à formuler, ou souhaitant nous faire part d'informations ou de documents permettant d'enrichir notre réflexion, à prendre directement contact avec nous. Dans l'attente d'une véritable campagne de récolte de témoignages, cela constitue une première forme d'inclusion, d'invitation à participer activement à la construction du récit historique. Grâce à l'intervention de plusieurs métis, nous avons d'ailleurs déjà été en mesure d'apporter certaines nuances et corrections au contenu de l'exposition. Preuve s'il en faut de l'absolue nécessité de pouvoir compter sur les expertises et expériences des métis et de leurs familles, si nous souhaitons effectuer une recherche réellement qualitative. Quant aux documents eux-mêmes, nous pensons qu'il est plus productif et constructif

d'en expliciter les éléments hérités de la période coloniale plutôt que de tenter vainement de les en expurger. C'est donc bien là que la notion de "décolonisation" pose selon nous problème: peut-on et surtout doit-on nettoyer les documents des traces de leur contexte de production, aussi moralement répréhensibles soient-elles? Notre exposition a justement pris le parti de mettre en évidence, d'explicitier, de contextualiser, et de tâcher de rendre lisible les mécanismes et cadres de pensées qui sous-tendent et ont vu naître les pratiques en question¹².

Dans cette exposition, nous avons cherché à montrer une histoire incarnée, tout en étant attentives à ne pas verser dans la personnification excessive ou dans le voyeurisme. Nous avons par exemple opté pour l'anonymisation des documents même les plus anciens, ne tombant dès lors plus sous le coup du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Nous sommes en effet parties du principe que le nom des personnes qui ont été victimes de ces pratiques de séparation et de discrimination n'avait, en soi, aucune valeur ajoutée dans le cadre du récit que nous entendions relayer¹³. Cela est peut-être d'autant plus vrai que la notion même de nom et d'identité est bien moins évidente qu'il n'y paraît, lorsque l'on envisage l'histoire des métis dans le contexte (post-) colonial. Il n'est pas rare de trouver des dossiers « officiels » sous plusieurs noms différents pour un même individu. Si nous avons donc délibérément ôtés les noms des métis et de leur famille, nous avons fait le choix tout aussi délibéré de ne pas effacer le nom des officiers de l'état civil et autres acteurs représentant les autorités alors en place, partant du principe que les actes posé l'ont

12. Nous rejoignons en cela les réflexions développées, notamment, dans ANN LAURA STOLER, *Along the Archival Grain : Epistemic Anxieties and Colonial Common Sense*, Princeton, 2010, p. 336.

13. Cette anonymisation a fait l'objet de nombreuses discussions au sein de l'équipe. Conscientes de l'importance des noms et de l'individu dans les processus de mémorialisation et de reconnaissance (voir par exemple les initiatives participatives telles que "every name counts", par les Arolsen Archives [<https://enc.arolsen-archives.org/fr/everynamcounts/>] ou "the list of names" soutenue par le In Flanders Fields Museum dans le cadre du programme de commémoration GONE WEST [<https://www.inflandersfields.be/en/kenniscentrum-e/namenlijst-e/>]), nous estimons cependant qu'il s'agit là d'un tout autre type d'initiatives, nécessitant une réflexion spécifique (et bien entendu une concertation des principaux intéressés). Nous sommes donc parties de l'idée que l'exposition que nous avons conçue n'a pas vocation à remplir une dimension mémorielle individualisée ou nominative. D'autres formes de contenu virtuel, éventuellement revêtant une composante de type "mémorial en ligne", seront envisagées en fonction des souhaits des métis eux-mêmes, et dans les limites qu'imposent à la fois les aspects éthiques et juridiques de telles initiatives.

été en leur qualité de dépositaire de l'autorité et appartiennent donc à la sphère publique.

Toujours dans l'optique de refléter avec le plus de transparence possible la réalité du paysage documentaire face auquel nous nous trouvons, nous avons limité au maximum le recours aux documents iconographiques - malgré la tentation d'en intégrer davantage étant donné leur intérêt visuel et graphique dans le cadre d'une exposition. Nous voulions rester fidèles à la réalité des documents les plus souvent rencontrés par l'équipe, qui sont presque essentiellement de nature textuelle. Il eût donc été trompeur de multiplier les photographies, si attrayantes soient-elles. Toujours dans une réflexion éthique sur l'utilisation des documents, nous avons délibérément choisi de ne présenter des sujets que si les photographies dataient de plus de 100 ans, afin de nous assurer qu'aucun sujet ne serait identifiable. En effet, nous n'avons pas voulu recourir au « floutage » des visages, qui aurait selon nous donné l'image d'un effacement de l'histoire collective et individuelle des métiers, chose que nous voulions éviter à tout prix. Anonymiser un document n'a pas le même impact, dans ce type de média, que flouter un visage.

Ne pouvant (ni ne voulant) prendre trop de libertés au niveau visuel ou graphique, nous étions d'autant plus ravies de bénéficier de la contribution d'une jeune artiste plasticienne ayant travaillé sur des thématiques rejoignant les nôtres. La démarche de Nora Fluckiger al Zemmouri nous a semblé à la fois répondre et correspondre à celle qui nous animait, tout en amenant une autre dimension réflexive et en ouvrant l'exposition à d'autres formes de travail sur cette question extrêmement vaste et complexe. Nous avons donc prévu un espace "arts mémoriels"¹⁴, où une sélection de ses œuvres est exposée, et espérons montrer en cela comment un travail de recherche et un travail artistique peuvent se répondre, entrer en dialogue et en complémentarité. Ces œuvres illustrent la multiplicité des réceptacles et des lieux de cristallisation des mémoires, et leur confèrent

ici une autre matérialité. Partant à la fois d'images d'archives et de témoignages, le travail de Nora permet d'évoquer la richesse et la diversité des exploitations qui peuvent en être faites, en dehors des champs historique et archivistique. Il montre également que les savoirs et les moyens de leur production sont multiples et que tous ont un rôle à jouer dans la constitution et la diffusion d'une meilleure connaissance du passé.

Toujours dans cet ordre d'idées, l'équipe est en train de réaliser un guide pratique, dont les objectifs recoupent en grande partie ceux de l'exposition virtuelle. Il vise en effet essentiellement à partager les connaissances accumulées à ce jour afin de les mettre à disposition des principaux intéressés. Cette fois-ci, il s'agit aussi de donner des outils très pratiques et concrets, qui permettent aux métiers ou à leurs proches qui le souhaiteraient de faire des recherches des origines de la manière la plus autonome possible. Nous voulons ainsi restituer de l'agentivité aux métiers, et leur offrir davantage de choix quant au degré d'autonomie qu'ils souhaitent avoir dans leurs démarches de recherche de leurs origines. Ce guide a pour objectif d'offrir un panorama des collections identifiées à l'heure actuelle et de contribuer ainsi à placer l'archiviste non pas comme gardien de l'information, mais bien comme un intermédiaire en facilitant l'accès et en permettant la compréhension. Encore une fois, ce rôle d'intermédiaire n'est pas dénué d'une importante et nécessaire valeur ajoutée, en ce qu'il offre des clés de lecture et de contextualisation des collections.

Le guide devra à la fois fournir les informations pratiques sur les différentes collections identifiées à ce jour, leur lieu de conservation, les personnes de contact, et les démarches parfois encore contraignantes à effectuer pour accéder à certains dossiers conservés auprès des administrations, notamment. Nous voulons y intégrer également quelques documents que l'on peut s'attendre à trouver dans les dossiers d'archives - sachant qu'il n'y a cependant à peu près rien de systématique,

14. <https://www.expometis.arch.be/arts-m%C3%A9moriels>. Consulté le 5 février 2022.

dans les collections identifiées jusqu'à présent, en matière de volume ou composition de ces dossiers. Notre idée est donc de donner quelques clés de lecture d'un dossier d'archives, d'attirer l'attention du lecteur sur différents éléments permettant d'interpréter les documents et les dossiers, d'en suivre la chronologie, d'en identifier les intervenants, etc. Des choses somme toute évidentes pour les historiens et archivistes que nous sommes, mais pas pour le commun des mortels. L'objectif de ce guide pratique est donc bel et bien de partager les connaissances afin de permettre à celles et ceux qui le souhaitent de mener une recherche en bénéficiant des mêmes connaissances que nous, ou presque. Bien sûr, un tel outil est voué à évoluer au gré de l'avancement de la recherche et des transferts. C'est pourquoi il prendra la forme d'un fichier pdf téléchargeable sur le site du projet, auquel nous apporterons les modifications nécessaires au fur et à mesure de nos découvertes. Cette initiative participe donc du partage à la fois des connaissances et des outils permettant d'en produire de nouvelles.

Des privilèges, mais aussi des limites : de la nécessaire mise en commun des récits et des moyens de production des savoirs

Chaque époque produit son lot de catégorisations, de déformations, de biais. C'est bien sûr d'autant plus criant dans le cas de l'époque coloniale, fondée sur l'idée de la "supériorité de la race blanche" sur la "race noire". C'est donc d'autant plus important d'identifier, au sein des archives "coloniales", toutes les traces de ces mentalités spécifiques et de permettre au citoyen et au chercheur d'appréhender ces sources avec un maximum de clés de lecture. Nous devons admettre que nous bénéficions de privilèges évidents en matière de détention et d'accès à ce patrimoine archivistique d'une grande richesse. Il est temps d'agir en vue d'un partage effectif de ce patrimoine commun, et de sortir d'une démarche qui, toute bienveillante soit-elle, reste encore trop dans le sillage d'une dynamique unilatérale directement héritée de la période coloniale. Une réflexion s'impose sur les manières concrètes

dont ce partage peut s'opérer, une réflexion qui doit se faire avec toutes les parties concernées et tenir compte des réalités, envies et besoins des populations et États anciennement colonisés.

Par ailleurs, il nous semble important de souligner le fait que, si riches et incontournables soient les archives relatives à la période coloniale que nous avons la chance de détenir, elles n'offrent qu'un éclairage partiel et partial sur cette histoire commune. Les archives dont nous disposons ne permettent pas à elles seules de faire toute la lumière sur les événements. Elles reflètent pour l'essentiel le seul point de vue dominant, celui du colonisateur. Cette situation se reflète et se répercute dans l'existence de douloureuses et flagrantes inégalités - ou injustices - documentaires. C'est le cas à un niveau collectif, avec une évidente sous-représentation des populations subalternes, au premier rang desquelles les femmes et les mères africaines auxquelles des enfants métis ont été arrachés. C'est aussi le cas à un niveau individuel : selon les territoires, les institutions, les années, ou encore les administrateurs en place, nous identifions plus ou moins de documentation concernant les métis. Il arrive que nous trouvions une relative abondance de documents sur un métis, pour la simple raison que les "circuits" institutionnels qu'on lui a fait prendre ont produit et conservé des archives, alors que nous ne trouverons rien ou presque pour un membre de sa fratrie que les autorités coloniales ont sciemment envoyé vers d'autres institutions. Nous ne pouvons pas inventer des documents là où ils n'ont pas été produits ou conservés. Mais nous nous devons de redoubler d'efforts en vue de combler ces lacunes et dès lors de "sortir" des sources produites par les différents représentants de l'autorité coloniale qui sont conservées en Europe. Dans le cas des métis, il est ainsi d'une importance cruciale de procéder à une campagne de récolte de témoignages, et de conférer le statut de source à part entière à ces récits, vécus et expériences. Il y a une véritable urgence à donner la parole aux principaux intéressés et à écouter ce qu'ils ont à nous dire. Ces récits ont une valeur inestimable et irremplaçable, et nous avons tout intérêt à les intégrer dans notre recherche.



Cette récolte de témoignages, qui prendra plusieurs formes, est d'ailleurs l'une des priorités de l'équipe du projet pour les mois à venir. Donner la voix aux métis et à leur famille est également un moyen de permettre à celles et ceux d'entre eux qui le souhaitent de trouver une juste place en tant qu'acteur de la construction du récit historique et de participer à la production du savoir scientifique.

L'équipe du projet « Résolution-Métis » est donc convaincue de l'absolue nécessité de confronter les archives coloniales conservées en Belgique avec une multitude d'autres sources : témoignages et archives personnelles des métis et de leurs familles, mais aussi les archives encore méconnues et sous-exploitées qui ont été produites et conservées dans les territoires anciennement colonisés. Ce n'est qu'en tâchant de rassembler un maximum de pièces de ce puzzle complexe que nous pourrions espérer nous approcher d'une représentation plus juste et un peu moins partielle des événements. Nous dépendons des savoirs

détenus par les personnes concernées et les populations anciennement colonisées au moins autant que l'inverse, si l'on veut approcher une réelle connaissance de l'histoire des métis et de la manière dont ils ont été traités depuis 1885. Partager et croiser l'information ne l'a jamais appauvrie. Au contraire, le partage et le croisement enrichissent inmanquablement les savoirs et les connaissances du passé. Nous avons tout à gagner à mettre en commun non seulement les réceptacles du savoir que sont les archives, mais aussi les moyens de production de nouveaux savoirs. Pour conclure, nous nous permettons de paraphraser à nouveau Gurminder Bhambra, que nous rejoignons entièrement sur le fait que c'est avant tout au niveau des moyens de production du savoir qu'il convient de « décoloniser »¹⁵. À défaut d'une compréhension enveloppante et inclusive des histoires partagées et communes qui nous ont construits, toute tentative de mobiliser le passé en vue de répondre aux défis sociétaux actuels restera aussi vaine qu'inadéquate.

Delphine Lauwers est docteure en histoire de l'Institut universitaire européen de Florence. Elle a consacré ses recherches doctorales à un siècle de diplomatie mémorielle autour d'Ypres, haut lieu de mémoire du premier conflit mondial. Depuis 2015, elle est collaboratrice scientifique aux Archives de l'État, où elle a d'abord effectué un post-doctorat dans le cadre du projet de recherche Brain « Jusinbellgium ». Elle s'est alors intéressée à l'histoire de la justice pénale internationale et à la question des archives déplacées. Depuis septembre 2019, elle est en charge du projet de recherche « Résolution-Métis », consacré à l'histoire des pratiques de séparation et de déplacement forcés des métis nés dans le contexte de la colonisation belge (www.metis.arch.be).

Chiara Candaele est collaboratrice scientifique aux Archives de l'État et doctorante au centre de recherche 'Power in History' à l'Université d'Anvers. Sa thèse porte sur l'histoire de l'adoption internationale en Belgique (1945-2000), et elle s'intéresse à l'histoire politique et transnationale de l'enfance. En 2021, elle a été co-auteure d'un rapport sur les irrégularités dans les adoptions internationales à la demande du gouvernement flamand. Depuis novembre 2020, elle renforce l'équipe du projet « Résolution-Métis » aux Archives générales du Royaume 2 – Dépôt Joseph Cuvelier.

15. "Decolonising knowledge production, I suggest, is about transforming the 'common sense' narratives we have about how the world we share was configured. If we do not adequately understand the shared histories that produced us, we have no hope of constructing politics that will effectively address the many challenges we face. GURMINDER K. BHAMBRA, "Understanding how the world was configured is a vital first step in addressing inequality and injustice", 26 avril 2021, <https://www.acu.ac.uk/the-acu-review/unsettling-histories/>. Consulté le 5 février 2022.